

Face aux enjeux environnementaux liés à la croissance de la consommation (consommation de ressources non renouvelables, rejets de gaz à effet de serre, pollution) et des coûts de collecte et de traitement de plus en plus lourds, **il est nécessaire d'agir pour limiter nos déchets**, que l'on soit un particulier, une entreprise ou une collectivité.

Adopter des gestes simples pour réduire le volume et le poids de vos poubelles.

En triant, en consommant autrement et en compostant, nous pouvons réduire le poids de notre poubelle de 50 à 70%.

- Composter, en tas ou dans un composteur, ses restes de repas avec les déchets verts du jardin : 24% de notre poubelle sont des déchets putrescibles.
- Utiliser des textiles lavables plutôt que des lingettes ou des cotons jetables : 14% du contenu de votre poubelle sont des textiles sanitaires.
- Trier le papier, les emballages ménagers, le verre et le carton et les déposer dans les éco points. Notre poubelle est constituée de 12% de papier, de 4% d'emballages plastiques recyclables, de près de 6% de métal et autant de carton, de plus de 1kg de briques alimentaires et de plus de 7% de verre.
- Déposer les objets réemployables (meubles, bibelots, livres...) dans la benne réemploi de la déchetterie (Attention ! Toutes les déchetteries ne sont pas équipées de cette benne). Tous ces objets seront donnés à des associations mais il est possible de les déposer directement dans d'autres associations de son choix.
- Déposer les vêtements dans les bornes textiles prévues à cet effet. Le textile représente en moyenne 2,5 % de notre poubelle.
- Utiliser des sacs réutilisables et éviter le plus possible les sacs plastiques. Ces derniers représentent plus de 2% de notre poubelle.
- Consommer des produits en vrac et à la coupe, éviter les produits sur-emballés et les produits en dose unique. Les emballages en plastique non recyclables et les polystyrènes représentent près de 4% de notre poubelle.

En résumé, pour une poubelle moyenne d'ordures ménagères résiduelles de 261 kg nous pouvons la réduire d'au moins 100 kg en adoptant ces gestes au quotidien.

Composter c'est réduire sa poubelle d'au moins 20% !

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage, c'est le processus de dégradation de la matière organique en présence d'air et d'humidité par les bactéries, les champignons et la faune du sol (lombrics, acariens, collemboles, cloportes...). C'est un phénomène naturel qui permet de transformer les déchets fermentescibles en un excellent amendement pour le sol : le compost.



Qu'est-ce qui se composte ?

Il est possible de composter les restes de repas et ceux issus de leurs préparations : fruits, légumes, pain, restes de fromages, restes de plats préparés. Il faut cependant éviter les restes de viandes, de poissons et de laitages et tout ce qui est trop gras.

Nous pouvons aussi composter les déchets végétaux de jardin : tontes, feuilles mortes, branchages, plantes mortes...

Les plantes mortes en pot, les bouquets de fleurs ou encore les mouchoirs en papier se compostent aussi très bien.

Comment composter ?

Nous pouvons composter en tas ou dans des conteneurs prévus à cet effet comme des composteurs. Le SYDED propose des composteurs à 22€ de très bonne qualité pour aider dans la démarche. Des aérateurs de compost sont également en vente pour 8€. (voir bon de commande ci-dessous)

Pour plus d'informations, contacter le 0800.30.33.37 ou se



connecter sur www.syded87.org

Il suffit d'installer son tas ou son composteur dans un endroit plutôt ombragé. Le tas doit être en contact avec la terre. Déposer ses déchets en prenant soin d'alterner des matières humides (restes de repas, tontes...) avec des sèches (feuilles mortes, broyats de branches, cartons de boîtes à œufs...). Brasser pour oxygéner le tas (avec un aérateur de compost pour simplifier l'opération).

Contrôler régulièrement l'humidité : le tas de compost doit être très humide mais pas détrempé. Sans humidité, les matières ne se décomposeront pas ; avec trop d'eau, le processus dégagera de mauvaises odeurs.

Pour accélérer le processus de compostage, ne pas mettre de trop gros morceaux et ne jamais déposer de trop grosses quantités d'un même déchet à la fois : toujours mélanger les tontes avec des feuilles mortes ou du broyat de branchage.

Quand et comment utilisez le compost ?

Le compost peut être utilisé au jardin ou dans les plantes en pot. Il enrichira la terre et améliorera sa structure. Nous obtiendrons ainsi un substrat riche et fertile pour nos plantations.

Le compost utilisable est dit mûr au bout d'un an environ. Il doit avoir une belle couleur sombre et une odeur boisée.

En suivant bien ces quelques règles de base, le tas de compost monte en température, ce qui permet de détruire la plupart des maladies et des graines.

Le compost obtenu est donc d'une excellente qualité pour les plantations !

SYDED de la Haute-Vienne
19 rue Cruveilhier – 87031 Limoges Cedex 1
Tél. 05.55.12.12.87
contact@syded87.org
www.syded87.org



bon de commande



Commandez votre composteur domestique

Vous avez un jardin et vous souhaitez vous équiper d'un composteur domestique de 320 litres et participer ainsi à la réduction des déchets ménagers,

Retournez ce bon de commande à l'adresse :

SYDED - 19 rue Cruveilhier - BP 13114 - 87031 Limoges Cedex 1

Je souhaite commander :

.....composteur(s) + bioseau(x) (22€ l'unité)

.....aérateurs(s) de compost (8€ l'unité)

Je joins un chèque de€ correspondant à ma commande, libellé à l'ordre du trésor Public.

Vous recevrez un courrier indiquant les date et lieu de distribution ainsi qu'un guide du compostage.

Je souhaite retirer ma commande :

au siège du SYDED

à la déchetterie la plus proche



Monsieur - Madame

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Date et signature :

